

OBSERVER LES PRATIQUES POLICIÈRES N'EST PAS UN DÉLIT !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 3 OCTOBRE 2019

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) se félicite de la décision intervenue ce jour de relaxe de Camille Halut, membre de l'observatoire des pratiques policières de Montpellier et poursuivie pour « entrave à la liberté de circulation » à l'occasion d'une mission d'observation d'une manifestation de « gilets jaunes » au printemps 2019. Elle remercie ses avocats, Alain Ottan et Michel Tubiana, d'avoir permis de déjouer cette tentative d'intimidation de la part des responsables locaux des forces de l'ordre et du parquet contre de légitimes observations citoyennes.

Le jugement du tribunal correctionnel est sévère contre une procédure de fait abusive, et qui visait à museler l'action de la LDH et de ses militants.

La LDH avec tous ses observatoires locaux poursuivront leur travail pour éclairer les stratégies de maintien de l'ordre à l'œuvre sur le territoire national et prévenir les violences et abus.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

